



CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné Raphaël BARBAROSSA, Maire, certifie que durant le Conseil Municipal du 04 avril 2024, lors du vote du point relatif à l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes au titre de l'année 2024 (point n°7) une erreur matérielle s'est glissée.

En effet, **Madame Malek, Madame Marais et M. Hennequin** lors de la mise aux voix de l'attribution des subventions ci-dessous **se sont abstenus** et n'ont pas votés contre comme indiqué dans la délibération :

ASSOCIATIONS	MONTANTS 2024
ASSOCIATION JEUX ANIMATION DENTENTE	400,00 €
C.B.B.F	850,00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	64,00 €
CNAS	6 100,00 €
BELLOY EN FETE	11 500,00 €
D'Z'ILES	300,00 €
C.C.M.B	1 000,00 €
AFM TELETHON	400,00 €
DIVERS	5 000,00 €
LES MINIS BELLOISIENS	500,00 €
SAMBO	1 000,00 €
AIKIDO	50,00 €

Fait à Belloy-en-France, le 08 juillet 2024, pour servir et valoir ce que de droit.



Le Maire,

Raphaël BARBAROSSA.